

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LE GREARD

SEANCE N° 2012.09.10

L'an deux mil douze,

Le 10 septembre à 18H30,

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe LAMORT, maire.

Date de convocation :

03/09/2012

Date d'affichage :

11/09/2012

Nombre de conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Votants : 8

Présents :

Philippe LAMORT, Françoise BLAIZOT, Yves FOSSEY, Nicolas DUBOST, Philippe GERMAIN, Bruno LEGRAND.

Absents excusés : Pascal PALMER, Jacques GERMAIN, Agnès ENAULT (Pouvoir à Mr DUBOST), Frédérique SALMON (Pouvoir à Mr LAMORT)

Secrétaire de séance : Bruno LEGRAND

Ordre du jour :

- 1. Présentation du rapport annuel 2011 du service public d'alimentation en eau potable**
- 2. Présentation du rapport annuel 2011 du service des déchets**
- 3. Présentation du rapport annuel d'activité 2010 du syndicat d'Electrification de Bricquebec**
- 4. Frais de fonctionnement du stade de Tollevast**
- 5. Frais de scolarité 2011/2012 Ecole de Couville**
- 6. Frais de scolarité 2011/2012 Ecole d'Hardinvast**
- 7. Frais de scolarité 2011/2012 Ecole de Cherbourg**
- 8. Frais de scolarité 2011/2012 Ecole de Sottevast**
- 9. Frais de scolarité 2011/2012 Collège les Provinces**
- 10. Participation aux frais de fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement de Tollevast**
- 11. Convention avec le Conseil Général pour le transport scolaire**
- 12. Questions diverses**

Mr le Maire propose d'ajouter six points à l'ordre du jour :

- Frais de scolarité 2011/2012 Ecole de Turlaville
- Contrat groupe du Centre de Gestion de la Manche pour l'assurance statutaire : avenant au contrat portant modification du taux de cotisation d'assurance contre les risques statutaires
- Décision modificative N° 2/2012
- Taxes d'urbanisme : demande de remise gracieuse
- Changement de délégué titulaire à la Communauté de Communes de Douve et Divette
- Frais de scolarité 2011/2012 Ecole privée Jeanne d'Arc à Cherbourg-Octeville

A l'unanimité les membres du conseil décident l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2012 :

Le compte rendu de la séance du 16 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération N° 2012.09.10-1 : Présentation du rapport annuel 2011 du service public d'alimentation en eau potable

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par la Communauté du Communes de Douve et Divette pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2011 de la CCDD.

2. Délibération N° 2012.09.10-2 : Présentation du rapport annuel 2011 du service des déchets

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du service des déchets établi par le Communauté de Communes de Douve et Divette pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel du service des déchets de l'année 2011 de la CCDD.

3. Délibération N° 2011.09.10-3 : Présentation du rapport annuel d'activité 2010 du syndicat d'Electrification de Bricquebec

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel d'activité 2010 du syndicat d'électrification de Bricquebec.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel d'activité 2010 du syndicat d'électrification de Bricquebec.

4. Délibération N° 2011.09.10-4 : Frais de fonctionnement du stade de Tollevast

Mr le Maire fait part au conseil municipal que les frais de fonctionnement du stade de Tollevast pour la saison 2011/2012 s'élève à 776.69 € pour la commune de Saint Martin Le Gréard.

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler la facture correspondante.

5. Délibération N° 2011.09.10-5 : Frais de scolarité 2011/2012 Ecole de Couville

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école de Couville pour un montant de total de 7 000 € (20 enfants * 350 €).

La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

6. Délibération N° 2011.09.10-6 : Frais de scolarité 2011/2012 Ecole d'Hardinvast

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école d'Hardinvast pour un montant de total de 10 850 € (31 enfants * 350 €).

La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

7. Délibération N° 2011.09.10-7 : Frais de scolarité 2011/2012 Ecole de Cherbourg

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école de Cherbourg qui se résume de la façon suivante :

- 1 enfant en maternelle à 873.79 €
- 1 enfant en primaire à 544.50 €

Soit un total de 1 962.79 €

La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

8. Délibération N° 2011.09.10-8 : Frais de scolarité 2011/2012 Ecole de Sottevast

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école de Sottevast qui se résume de la façon suivante :

- 1 enfant en maternelle à 769.21 €
- 1 enfant en primaire à 345.05 €

Soit un total de 1 114.26 €.

La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

9. Délibération N° 2011.09.10-9 : Frais de scolarité 2011/2012 Collège Les Provinces

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires du collège Les Provinces (16 élèves).

Aide forfaitaire de 12 € par élève soit un total de 192 €.

10. Délibération N° 2011.09.10-10 : Participation aux frais de fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement de Tollevast

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler la facture d'un montant de 61.00 € concernant les frais de fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement de Tollevast.

11. Délibération N° 2011.09.10-11 : Frais de scolarité 2011/2012 Ecole de Tourlaville

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'école de Tourlaville qui se résume de la façon suivante :

- 1 enfant en primaire à 544.50 €

Soit un total de 544.50 €.

La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

12. Délibération N° 2011.09.10-12 : Contrat groupe de Centre de Gestion de la Manche pour l'assurance statutaire : avenant portant modification du taux de cotisation d'assurance contre les risques statutaires

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La commune de Saint Martin Le Gréard adhère

- Au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 01/01/2009

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, accepte et autorise Mr Le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} janvier 2013, de la manière suivante :

- Contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités moins de 50 agents : 5.59 %

Ces tarifs seront maintenus pendant cinq ans jusqu'au terme du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

13. Délibération N° 2011.09.10-13 : Décision modificative N° 2/2012

Afin de pouvoir procéder au règlement de la facture de l'entreprise Solut-Is concernant l'achat d'un jeu sur ressort, le conseil municipal décide de faire la modification suivante au budget :

- | | |
|---|------------|
| • 020 dépenses imprévues d'investissement | - 770.00 € |
| • 2313 Programme 061 Aire de jeu | + 770.00 |

14. Délibération N° 2011.09.10-14 : Taxes d'urbanisme : demande de remise gracieuse

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités de 44 € concernant les taxes d'urbanisme de Mr et Mme BERTHOU Emmanuel.

15. Délibération N° 2011.09.10-15 : Changement de délégué titulaire à la Communauté de Communes de Douve et Divette

Il convient de désigner un nouveau délégué titulaire à la Communauté de Communes de Douve et Divette en remplacement de Mr Yves FOSSEY.

Le Conseil municipal a désigné à l'unanimité comme délégué titulaire Mr Nicolas DUBOST.

Mr Yves FOSSEY sera désigné comme délégué suppléant.

16. Délibération N° 2011.09.10-16 : Frais de scolarité 2011/2012 Ecole privée Jeanne d'Arc à Cherbourg-Octeville

Le conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr Le Maire pour régler les frais scolaires de l'école privée Jeanne d'Arc à Cherbourg-Octeville pour un montant de 350 €. (1 enfant *350€).

La dépense sera inscrite à l'article 62878 Remboursement à d'autres organismes.

17. Délibération N° 2011.09.10-17 : Convention avec le Conseil Général pour le transport scolaire

Mr Le Maire présente la convention établie par le Conseil Général qui a pour objet de définir la liste des points d'arrêts desservis par des circuits de desserte des collèges et des lycées sur le territoire de la commune concernée à compter du 1^{er} septembre 2012 ainsi que les principes d'aménagement, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, de financement de d'entretien ultérieur de ces points d'arrêts.

Mr Le Maire présente également la charte d'aménagement pour les arrêts de car. C'est un document de référence basé sur les guides d'aménagement des points d'arrêt ainsi que sur le schéma directeur d'accessibilité approuvé par le conseil général de la Manche en juillet 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les documents présentés et autorise Mr Le Maire à signer la convention proposée.